

mag'AGGLO¹⁰

SEPTEMBRE 2018

MEUSE
GRAND
SUD Communauté d'Agglomération
Bar-le-Duc Sud Meuse



À DÉCOUVRIR

L'accueil de vos enfants sur le territoire

P17



ILS FONT L'AGGLO
FOURRIÈRE :
SON FONCTIONNEMENT
P8



ILS FONT L'AGGLO
JOURNÉE
ACCESSIBILITÉ
P11



À DÉCOUVRIR
BIEN TRIER,
UNE NÉCESSITÉ
P20



VERS UN TERRITOIRE CONNECTÉ

L'accès à internet et au Haut Débit est devenu aussi important que l'accès à l'eau ou à l'électricité. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, nous allons encore plus loin, car chaque habitant va bénéficier du Très Haut Débit grâce à la fibre optique. Grâce à ce Très Haut Débit, sans surcoût, tous les habitants du territoire pourront recevoir la télévision numérique, la connexion et le téléchargement seront beaucoup plus rapides et de nouveaux usages vont être développés. Pour les entreprises, artisans et professionnels, le Très Haut Débit va permettre un travail plus efficace et un gain de temps précieux. L'Agglomération Meuse Grand Sud bénéficie de partenariats très forts. D'un côté, un déploiement

assuré par l'opérateur Orange sur le territoire de l'ex-Codecom de Bar-le-Duc. D'un autre côté, Losange déploie pour le compte de la Région Grand Est sur le territoire de l'ex-Codecom de Ligny-en-Barrois. Au travers du Schéma Départemental d'Aménagement du Territoire porté par le Conseil Départemental, nous avons pu inscrire une logique de solidarité territoriale. Ainsi, nous avons fait le choix de prioriser le déploiement de la fibre dans les communes les moins bien desservies sur le plan du débit. Le dossier spécial de ce numéro du *Mag'Agglo* vise à mieux vous informer sur ce déploiement au travers notamment des démarches à réaliser. Le Très Haut Débit révolutionne notre quotidien. Désormais, grâce à ces investissements dans l'aménagement numérique, de nouvelles perspectives s'ouvrent à nous liées aux usages du numérique au quotidien : santé, économie, administration...



Chaque habitant va bénéficier du Très Haut Débit grâce à la fibre optique.

**Martine JOLY,
Présidente de la Communauté
d'Agglomération Meuse Grand Sud**

sommaire



04 RETOUR EN IMAGES

Les évènements sur le territoire



06 PORTRAIT DE COMMUNE

Ligny-en-Barrois



10 ILS FONT L'AGGLO

ILCG un seul objectif :
mieux vieillir



12 L'AGGLO À VOS CÔTÉS

Les transports scolaires



14 L'AGGLO À VOS CÔTÉS

La fibre sur le territoire :
un déploiement en cours



22 MON INFO À MOI

Qu'est-ce que le 11 Novembre ?

mag'AGGLO

ÉDITEUR : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud - 12, rue Lapique 55000 BAR-LE-DUC **DIRECTEUR DE PUBLICATION** : Martine JOLY - Présidente de la Communauté d'Agglomération **RÉDACTEURS** : Service communication (S. TURAN - communication@meusegrandsud.fr) et les services communautaires (K. SELINGER, M. FAGOT, M.-A. MAROT, S. TOMASSETI, C. BOUCHON) **PHOTOS** : Guillaume Ramon; @AdobeStock - Service communautaire **CRÉATION GRAPHIQUE** : @scoopcommunication - 10274-MEP **IMPRESSION** : NovaPrint **DÉPÔT LÉGAL N° ISSN** : 2270-2679 - à parution **DISTRIBUTION** : Chantier d'Insertion du CIAS et les Communes de la Communauté d'Agglomération

laisser place
pour PEFC
mis par
l'imprimeur





LIGNY-EN-BARROIS - LA CAISSE À SAVON

La 4^e édition de la manifestation « La caisse à savon » a eu lieu, en juin dernier, sur la commune de Ligny-en-Barrois. Comme chaque année, l'événement a bénéficié d'une forte participation, avec plus de 2 000 spectateurs pour admirer les 30 pilotes et les quelque 120 membres d'équipage.

Après une course folle, le classement des vainqueurs est le suivant :

- Beauté : *Le Faucon le Bernarium*
- Technique : *La Splash*
- Chrono junior : *Les Diables rouges*
- Chrono senior : *Igol*
- La meilleure Gamelle : *La Baignoire à Mémé*
- Meilleur duel : *La Deuch de l'éco*
- Folklo : *la Vache Milka*

À l'année prochaine pour une nouvelle course !





VELAINES

En collaboration avec la commune, l'équipe pédagogique du groupe scolaire de Velaines a monté durant l'année scolaire un projet autour du cirque. Au terme d'une séquence de onze séances d'initiation aux arts du cirque dispensées par l'équipe du Persé Circus, les cent huit élèves se sont produits durant deux heures sous le grand chapiteau du cirque à Thierville en présence de 450 parents, grands-parents et amis.



ROBERT-ESPAGNE : LA ZONE DE TROIS-FONTAINES

La communauté d'agglomération Meuse Grand Sud a participé à la mise aux normes de la zone économique de Trois-Fontaines, située sur la commune de Robert-Espagne. Jusqu'à peu, impossible de déposer des permis de construire en raison d'une lacune sur les normes de sécurité : le plateau de la zone est loin de toute source d'eau en cas d'incendie. C'est pourquoi Meuse Grand Sud a financé à hauteur de 71 000 € une cuve enterrée de 120 m³ de réserve d'eau pour assurer la défense incendie de la zone.



Ligny-en-Barrois à la loupe !



Zoom sur « La cité de l'optique ». Dotée d'un riche patrimoine historique, elle s'affirme comme un centre économique meusien important et se focalise sur la transformation de son cœur de ville.

Située au cœur de la vallée de l'Ornain, Ligny-en-Barrois, ancienne cité médiévale, dont sont aujourd'hui témoins la tour Valéran et ses remparts, est l'une des plus belles promenades du sud meusien. La mention du nom *Ligneium* apparaît pour la première fois en 962. Au gré des siècles, la ville est passée entre les mains des comtes de Champagne, des ducs de Bar, du comte du Luxembourg et de celui de Lorraine. Aujourd'hui, forte de 4 085 habitants, Ligny-en-Barrois est une commune dynamique où il fait bon vivre.

UNE VISION MODERNE POUR SON CŒUR DE VILLE

Parmi les projets qui vont transformer durablement le cadre de vie des Linéens et des Linéennes, la redynamisation du cœur de ville est la priorité de la Municipalité. « *Selon un plan pluriannuel, l'objectif est de renforcer l'attractivité et l'accessibilité de notre cœur de ville en favorisant l'animation commerciale et en proposant des événements culturels* », souligne le maire Jean-Claude Rylko. Ce grand projet de renouvellement urbain comprendra l'amélioration de la qualité et de la sécurité des espaces publics, de la circulation, du stationnement et la revalorisation de l'habitat.

UNE ÉCONOMIE LOCALE DE PRÉCISION

Impossible d'évoquer Ligny-en-Barrois sans citer deux de ses entreprises phares. En premier lieu, Essilor, numéro un mondial de la correction ophtalmique, emploie au total 310 salariés sur ses deux usines historiques des Battants et de la Compasserie. Quant au site de production d'EvoBus, il appartient au groupe allemand Daimler et regroupe 450 collaborateurs. De cette usine, qui est l'une des plus modernes d'Europe, sortiront en 2019 les premiers autobus Citaro NGT Mercedes-Benz, estampillés « Ligny-en-Barrois », dont le moteur fonctionne au gaz naturel !

Une idée lumineuse

La commune a choisi de rénover une partie de son éclairage public, devenu vétuste et énergivore, en passant à la technologie LED. Ce changement, qui touche 130 luminaires, va permettre de réduire la consommation électrique de 65 %. À terme, il concernera aussi les bâtiments publics (écoles, mairie).

Trois visites incontournables

1. La tour Valéran, haute de 22 mètres et achevée sous le règne de Valéran III de Luxembourg au XIV^e siècle, était une pièce maîtresse de défense avec ses archères, meurtrières, canonnières et mâchicoulis. Elle est ensuite devenue une prison cantonale avant d'être classée en 1840 à l'inventaire des Monuments historiques.



2. Le parc des Luxembourg appartient à la commune depuis 1794. D'une superficie de 8 hectares et classé Monument historique, il est bordé par les eaux de l'Ornain. Il constitue le trait d'union entre la ville ancienne et la ville nouvelle. On vient y profiter de son jardin anglais et de son kiosque à musique.

3. Les portes monumentales de la ville, édifiées au XVIII^e siècle, ne sont plus que deux : la Porte de France ou Porte Dauphine et la Porte de Givrauval. La Porte de Strasbourg avait été démolie le 25 septembre 1944 pour laisser entrer les troupes américaines.

Ligny se souvient...

Francis Guénon, 69 ans, est la mémoire et le savoir de la commune. Dans son musée militaire privé, ce passionné a accumulé des documents d'époque et recueilli des témoignages de guerre. On pourrait l'écouter des heures vous relater le 31 août 1944, jour de la libération de Ligny-en-Barrois, où un char allemand a tiré trois obus sur un char américain arrivant sur la place de la ville : « *Un obus a détruit un côté de la Porte Dauphine. Un autre a ricoché sur un rideau de fer et abîmé des commerces. Enfin, le troisième a explosé sur la place, tuant trois personnes, dont un enfant.* » Une douille de l'un de ces obus est exposée dans son musée. À Ligny-en-Barrois, d'autres traces de ce conflit sont encore visibles aujourd'hui, à l'image d'un mur éraflé par les chenilles d'un char américain Sherman, dans la rue de Luxembourg, à côté de la tour Valéran.

LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER À LIGNY-EN-BARROIS !

- **22 septembre** :
Foire d'automne du comité des fêtes.

- **23 septembre** :
Fête du sport.

- **28 septembre** :
Marché nocturne
(place de la République de 18h à 23h).



- **25 novembre** :
Salon toutes collections.

- **8 et 9 décembre** :
Fête de la Saint-Nicolas
(marché le 8 de 10h à 18h et spectacle le 9 à la salle Jean Barbier à 15h).
Durant tout le mois, retrouvez
« Noël en fête » avec les commerçants.





Fourrière : son fonctionnement

La Communauté d'Agglomération se dote d'une fourrière automobile. Avec ce nouveau dispositif, les véhicules en stationnement gênant ou abusif, ainsi que les véhicules abandonnés de longue date, pourront être mis en fourrière.

POURQUOI LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE ?

C'est une nécessité pour les mairies, qui sont régulièrement confrontées à des problématiques en matière de stationnement. La fourrière a pour but d'enlever les véhicules dont le stationnement est jugé abusif, pour des voitures gênantes lors d'une manifestation. Mais aussi pour les voitures « épaves ».

QUI FAIT QUOI ?

Sur appel d'offres lancé par la collectivité, l'exploitation de la fourrière est confiée à un délégataire pour cinq ans, la société Henrion Poids Lourds. La rémunération de la société proviendra essentiellement du recouvrement des différents frais de fourrière à percevoir auprès des propriétaires des véhicules enlevés. L'ensemble de ces tarifs est encadré par un arrêté interministériel.

COMMENT SE PASSE LA MISE EN FOURRIÈRE ?

ÉTAPE 1 Après avoir vérifié que le véhicule n'est pas volé, la police (nationale, municipale), ou la gendarmerie en cas de nécessité, procède à la mise en fourrière.

ÉTAPE 2 Les forces de l'ordre procèdent ensuite à l'établissement d'une fiche descriptive et d'un procès-verbal. Le PV dresse les motifs de la mise en fourrière et notifie l'heure d'appel du véhicule d'enlèvement.

ÉTAPE 3 Le véhicule est mis en fourrière.

COMMENT RÉCUPÉRER SON VÉHICULE ?

Vous devez vous adresser au commissariat de police, à la gendarmerie ou la police municipale la plus proche du lieu où votre véhicule était garé. Vous devez **vous présenter auprès de l'autorité qui a prescrit la mise en fourrière pour faire établir une mainlevée** qui sera prononcée après présentation de l'attestation d'assurance et du permis de conduire.

Et pour la restitution du véhicule, rendez-vous à la fourrière indiquée, muni des documents suivants :

- la mainlevée délivrée par l'autorité compétente ;
- la carte grise ;
- une pièce d'identité ;
- l'attestation d'assurance valide ;
- un moyen de paiement.



Adresse et horaires d'ouverture de la fourrière automobile

Garage Henrion Poids Lourds

5 chemin de la Forestière - 55500 MAULAN

Téléphone : 03 29 78 67 73

Email : henrion-poids-lourds@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;

le vendredi de 9h à 12h et l'après-midi

sur rendez-vous.

Tarifs 2018

pour une voiture particulière :

Outre l'amende pour stationnement, l'automobiliste doit également s'acquitter des frais de fourrière, **117,50 €** à partir du moment où les roues du véhicule sont levées.

Si le propriétaire ne vient pas chercher son véhicule le premier jour, des frais de garde de **6,23 €** par jour s'ajoutent.

Les tarifs approuvés par la Communauté d'Agglomération sont dans le respect de l'arrêté interministériel fixant les tarifs maxima de frais de fourrière.

Conformément au code de la route, un expert automobile est mandaté entre le 3^e et le 5^e jour de fourrière pour évaluer le véhicule. Suivant les cas, le véhicule pourra ou non être restitué. Les frais d'expertise seront intégrés à la facturation du contrevenant. Pour information, le tarif plafonné par arrêté interministériel s'élève à **61 €**.



Initiative Meuse : un partenariat efficace



Initiative Meuse est l'une des 223 plateformes d'Initiative France, le 1^{er} réseau associatif d'appui et de financement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise.

Elle accorde des prêts d'honneur sans intérêts et sans garantie. Fait à la personne, ce prêt permet à l'entrepreneur de renforcer ses fonds propres et lui facilite l'accès à un emprunt bancaire. En complément, elle accompagne l'entrepreneur dans la préparation de son projet, puis le lancement et les premières années de son entreprise, pour augmenter la solidité et en permettre le développement.

La plateforme Initiative Meuse contribue ainsi au dynamisme économique du territoire sur lequel elle agit. Elle peut conduire cette action grâce au savoir-faire de ses permanents et grâce à l'engagement bénévole de nombreux acteurs locaux. Les entrepreneurs, les banquiers et les experts locaux s'investissent dans le comité d'agrément et en tant que parrains et marraines. Ils donnent de la confiance et ouvrent leurs réseaux aux nouveaux entrepreneurs.



- 11** prêts accordés
- 10** projets pour **95 500€**
- 3** créations / **7** reprises
- 1** garage automobile
- 6** commerces (dont 1 épicerie et 1 commerce ambulant)
- 3** salons de coiffure
- 977 829€** de prêts bancaires associés
- 24** emplois créés ou maintenus

Soit un total de **1 073 329€** mobilisés dans l'économie du territoire de la Communauté d'Agglomération en 2017



Initiative Meuse

Adresse : 6 rue Antoine Durenne, Parc Bradfer,
Bâtiment CCI, 55014 Bar-le-Duc
Numéro de téléphone : +33 3 29 76 83 08
Email : h.girard@initiative-meuse.fr
Site Internet : www.initiative-meuse.fr
www.facebook.com/initiative.meuse/

Objectif : mieux vieillir

La commission « personnes âgées-personnes handicapés », instance du conseil d'Administration du CIAS, a créé l'association « L'instance locale de coordination gérontologique (ILCG) de Bar-le-Duc et environs » en juillet 2017 avec l'objectif de sortir de leur isolement les personnes de 60 ans et plus.



Chantal Dillmann,
présidente de l'association

L'ASSOCIATION

Agir mieux et ensemble pour « bien-vieillir », est la devise de l'association.

En Meuse, 27 ILCG sont opérationnelles. En ce qui concerne notre territoire, cette mission était menée par le CIAS de Bar-le-Duc notamment avec le label « Bien-Vieillir ». Des restrictions budgétaires ont fait que ce volet d'animation ne prenait plus en charge les aînés isolés. Pour cette raison, la commission « personnes âgées » du CIAS a choisi de créer l'association, explique sa présidente. L'association intervient à Bar-le-Duc et sur l'ancien périmètre de la Codecom (Behonne, Beurey-sur-Saulx, Chardogne, Combles-en-Barrois, Fains-Véel, Longeville-en-Barrois, Naives-Rosières, Resson, Robert-Espagne, Rumont, Savonnières-devant-Bar, Trémont-sur-Saulx, Val-d'Ornain et Vavincourt).

L'OBJECTIF DE L'ASSOCIATION

Il est clair que les personnes isolées ne font généralement appel à aucun professionnel ou service d'aide. Partant de ce constat, le défi de l'association est d'identifier les besoins des personnes âgées, d'étudier, de coordonner et d'améliorer les actions, d'informer mais aussi d'assister techniquement toute personne isolée ou

fragilisée. « *Notre ambition est de favoriser le maintien à domicile, de renforcer la prévention de la perte d'autonomie et de faire en sorte que les aînés puissent demeurer le plus longtemps possible chez eux* », explique Chantal Dillmann, présidente de l'association et conseillère communautaire déléguée auprès des établissements accueillant des personnes âgées depuis avril 2014.

Pour parvenir à atteindre ces objectifs, l'association souhaite s'appuyer sur des personnes relais qui connaissent leur territoire, leur quartier. Qui connaît mieux son territoire que ses propres habitants, notamment le Maire ? C'est pourquoi, l'association ira à la rencontre des Maires des 14 communes de son périmètre d'action. Pour Bar-le-Duc, la démarche sera différente en se rapprochant, par exemple, des responsables des centres sociaux qui représentent une source d'informations précieuse.

« *Une fois les personnes identifiées, il faut établir le contact pour apporter un accompagnement personnalisé. Entrer en contact n'est pas si simple, il y a des codes et des règles à maîtriser* », comme nous l'explique Chantal Dillmann. Pour cette raison, la présidente et deux bénévoles

ont été formés à la fonction de visiteur à domicile, par le Greta.

Après avoir établi le contact, l'association apportera ensuite un accompagnement personnalisé pour la personne isolée : l'informer des activités locales ou bien des actions collectives comme l'organisation d'un repas, lui apporter des aides selon ses besoins.

L'ILCG veut aussi apporter son soutien aux aidants souvent en situation d'isolement face à la maladie de leurs proches, comme l'Alzheimer. Chantal Dillmann nous précise que « *tout est encore aujourd'hui à construire* ».

En septembre, l'association a d'ailleurs mis en place plusieurs actions :

- Une conférence sur la cybercriminalité, avec l'intervention d'un adjudant de gendarmerie ;
- Des ateliers « Connect'@age » pour découvrir les fonctionnalités des tablettes numériques tactiles ;
- Des visites à domicile de personnes âgées isolées ont également eu lieu et vont se poursuivre au fil des mois ;
- Des séances de gymnastique adaptée, avec une professionnelle formée à la problématiques du « bien-être » dans son corps des personnes de plus de 60 ans.



CONTACT

ILCG de Bar-le-Duc et environs

Les Coquillottes - 113 rue de Saint-Mihiel -
55 000 Bar-le-Duc / ilcg.barleduc@orange.fr



Journée de sensibilisation à l'Accessibilité

Samedi 20 octobre 2018

Chacun d'entre nous peut être confronté au handicap. Une entorse à la cheville et vous voilà handicapé pendant quelques jours.

C'EST QUOI LE HANDICAP ?

Le handicap est multiforme. Il peut être lié aux déficiences de la personne, à son état de santé, à son âge, à sa taille, à son poids... La situation de handicap peut être temporaire ou permanente, elle peut être visible ou invisible.

Le handicap peut être physique, psychique, mental, cognitif, visuel, auditif. La personne peut être atteinte, à des degrés différents, d'une ou de plusieurs déficiences, elle peut être polyhandicapée.

Certaines situations de handicap sont invisibles, comme certaines déficiences auditives ou visuelles ; le handicap mental léger ; le handicap psychique ou bien certaines situations de handicap liées à l'état

de santé (exemple : insuffisance respiratoire ou cardiaque).

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DU CIAS

Pour sensibiliser le public de tout âge le Centre Intercommunal d'Action Sociale, en relation avec différents partenaires, organise le samedi 20 octobre, de 10h à 17h, au gymnase Beugnot, rue de l'École Normale à Bar-le-Duc, une journée de sensibilisation gratuite ouverte à toutes et tous.

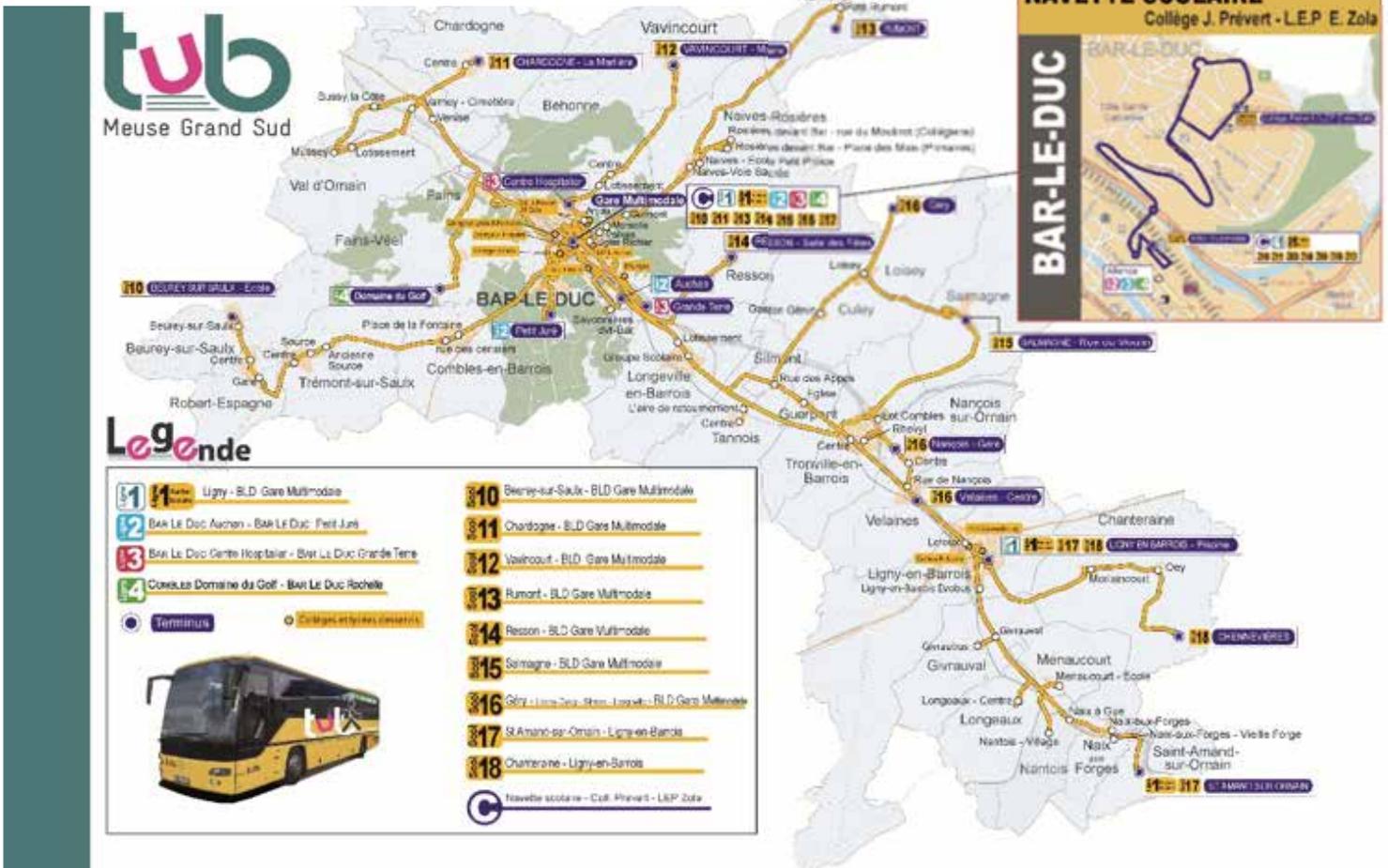
L'OBJECTIF DE LA JOURNÉE

C'est bien évidemment sensibiliser les personnes valides aux diffi-

cultés des personnes en situation de handicap.

Parce que les petits gestes valent mieux que les grands discours, nous vous proposons de venir essayer de marcher avec des béquilles, vous déplacer en fauteuil, échanger en langue des signes... pour découvrir ce que peut être une journée dans cette situation quand d'autres la vivent au quotidien.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES



La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, en lien avec la Société TRANSDEV, organise le transport scolaire pour les élèves du premier et second degré résidant dans les 33 communes du territoire.

La totalité des élèves résidant les 33 communes de la Communauté d'Agglomération est transportée sur les dix circuits scolaires et sur les trois navettes intra-muros organisés par le service des transports à destination des établissements scolaires du territoire.

En 2017, **193 528 voyages** ont été enregistrés sur le réseau scolaire.

RENTÉE SCOLAIRE 2018-2019

À la prochaine rentrée scolaire, et suite à l'application du décret 2017-1188 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations sur l'organisation de la semaine scolaire, la grande majorité des écoles du premier degré reviennent à la semaine de 4 jours.

Aucun changement n'est prévu pour la rentrée de septembre 2018 sur les autres circuits. Des réunions avec tous les chefs d'établissements scolaires du second degré ont été organisées par le service des transports. À cette occasion, un point a été fait sur les transports de l'année en cours et sur les projets éventuels d'organisation des collèges et lycées.

TARIFS POUR LES SCOLAIRES

- 1^{er} et 2^e enfant : 31 €
- 3^e enfant : 21 €
- Gratuit à partir du 4^e enfant
- Abonnement mensuel à 5 €.**





Opération « Bracelets connectés »

L'opération « Bracelets connectés » lancée à titre expérimental pour les élèves des écoles de Givrauvail (circuit SCOLAIRE17) et Longeville-en-Barrois (circuit SCOLAIRE14) est reconduite pour la prochaine rentrée scolaire pour les écoles Camille Claudel et Jean Cocteau de Bar-le-Duc (circuit SCOLAIRE12), de Salmagne et Loisey (circuit SCOLAIRE15), Tronville-en-Barrois (circuit SCOLAIRE15), Velaines (circuit SCOLAIRE16), Longeville-en-Barrois (circuit SCOLAIRE15) et Givrauvail (circuit SCOLAIRE17).

Cette opération consiste à munir les élèves, dont les parents le désirent, d'un bracelet connecté (en bluetooth mais non géolocalisé) à une application via le smartphone du conducteur. Les parents pourront ainsi recevoir des messages de présence/absence et des alertes en cas de problème selon le degré d'information qu'ils choisiront préalablement.

L'objectif étant de garantir un service toujours plus rassurant et sécurisant pour les parents, sur la présence des enfants dans le car et de les informer en temps réel via une application téléchargeable sur leur smartphone.

Les acteurs du transport scolaire seront rapidement prévenus en cas de problème.

Néanmoins, ce système ne se substituera pas au contrôle de l'accompagnateur scolaire.

Où se rendre pour avoir la carte TUB ?

Si vous êtes habitant de la CA Meuse Grand Sud (avec justificatif de domicile) vous pouvez vous rendre à l'agence à l'adresse ci-dessous :

AGENCE TUB

Lundi : 14h-18h

Mardi à vendredi : 9h30 -12h
et 14h-18h

6 place de la République

55000 Bar-le-Duc

Tél. : 03 29 45 45 45

ATTENTION : Les cartes TUB ne se jettent pas, elles se rechargent à l'agence TUB ou sur Internet !



PLUS D'INFOS

Site internet :

www.bus-tub.com

La fibre sur le territoire :

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a pour volonté de donner un accès Internet à Très Haut Débit à tous les habitants du territoire d'ici 2024.



POURQUOI LA FIBRE ?

Il a été choisi de retenir la fibre optique comme support car c'est le plus performant et le plus pérenne. Orange effectuera le déploiement sur la zone définie par l'Etat en 2011, et correspondant aux 15 communes de l'ancienne Communauté de Communes de Bar-le-Duc.

En revanche, les 18 communes restantes du territoire seront fibrées par la Région Grand Est dans le cadre d'un partenariat avec un consortium d'entreprise privée. La collectivité participera financièrement à ce déploiement, à hauteur de 50 € par prise, soit environ 300 000 €. Toutefois la connexion est gratuite, c'est l'abonnement qui est payant. Ce projet est baptisé Losange :

<https://www.grandest.fr/tres-haut-debit/tres-haut-debit-territoires-grand>

Le Très Haut Débit C'EST QUOI ?

C'est un accès internet très rapide : on peut ainsi accéder à de multiples services (TV, internet, téléphonie) plus riches et de meilleure qualité. C'est l'équivalent de la 4G de nos mobiles, mais en passant par la technologie de la fibre optique. Le Très Haut Débit permet aux particuliers et entreprises :

- un débit internet élevé ;
- des transferts de fichiers et de données rapides ;
- un usage d'internet par plusieurs personnes d'un même foyer sans ralentissement ;
- une qualité d'image TV en HD et plus.

ET LA FTTH ?

Cela veut dire « *Fiber to the home* » (fibre jusqu'à la maison). C'est un fil

de verre transparent, qui véhicule, via un signal lumineux, une grande quantité d'informations jusqu'à votre domicile ou entreprise. Elle vient remplacer l'ADSL dont le réseau en fil de cuivre est moins rapide et dont la qualité du signal est atténuée par la distance.

État des lieux

La mise en place de ce nouveau réseau se déroule sur plusieurs années, par phases car tout le monde ne peut pas être raccordé en même temps. Pour les 33 communes de la CA Meuse Grand Sud, cela représente environ 15 000 foyers et entreprises.

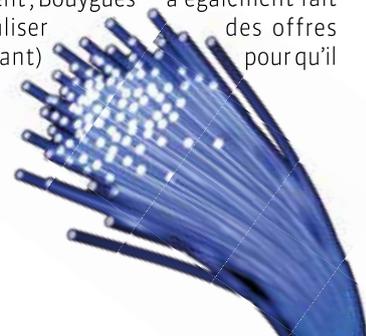
À fin mai 2018, 5 300 foyers et entreprises de la CA Meuse Grand Sud sont déjà éligibles à la fibre optique.

POUR SAVOIR SI VOTRE LOGEMENT EST ÉLIGIBLE À LA FIBRE OPTIQUE :

Vous pouvez dans un premier temps consulter la carte de déploiement à l'adresse suivante :

observatoire.francethd.fr

Puis, vous pouvez contacter librement le fournisseur d'accès internet de votre choix (Orange ou Free actuellement ; Bouygues a également fait part de son intention de commercialiser des offres fibre, mais sans planning pour l'instant) pour qu'il installe la fibre à votre domicile.



déploiement en cours



● L'EX-CODECOM DE BAR-LE-DUC

Actuellement, il est difficile de donner une date précise de déploiement car elle dépend de l'opérateur Orange, qui ne nous fournit pas de visibilité à plus d'un an. Orange s'est engagé à tout fibrer avant fin 2020, hors difficultés techniques localisées.

Zone AMII

Déploiement par Orange, suivi par la CA Meuse Grand Sud

● L'EX-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE ORNAIN

Hors zone AMII

Déploiement par Orange Losange, suivi par la CA Meuse Grand Sud

Losange s'est engagé à tout fibrer avant mars 2023.



ÉTAT D'AVANCEMENT

LA FIBRE EN COURS DE DÉPLOIEMENT SUR LA ZONE AMII (EX-CODECOM DE BAR-LE-DUC)
Sur Bar-le-Duc, le déploiement de la partie Nord devrait être commencé fin 2019.

Les communes de Combles-en-Barrois, Naives-Rosières, Savonnières-devant-Bar et Longeville-en-Barrois sont en cours de déploiement.

Les déploiements à venir sont pour les communes de Behonne, Fains-Véel (premiers clients fin 2018) puis Resson; ensuite Vavin-court, Rumont, Trémont-sur-Saulx, Val d'Ornain, Beurey-sur-Saulx, Chardogne et Robert-Espagne.

HORS ZONE AMII

Les études et le déploiement sur les premières communes commenceront entre cet été et l'été prochain. Les premiers clients seront fibrés avant l'automne 2020, avec une priorité donnée aux communes suivantes :

Culey, Loisey, Longeaux, Menaucourt, Naix-Aux-Forges, Nantois, Tannois

Puis, 1 an après : Salmagne, Chanteraine et Nant-le-Grand.

Charte de la coordination des associations caritatives

Un partenariat consolidé



Croix-Rouge, Restos du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire, Saint Vincent de Paul : les rencontres des associations caritatives et du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) ont pour seul but de travailler ensemble pour une meilleure prise en charge de la précarité.

UN PARTENARIAT EXISTANT DEPUIS PRÈS DE 20 ANS.

Éliane Latourte, bénévole depuis 1998 et Présidente Départementale des Restos du Cœur depuis 2014 :

« C'était au début des années 2000, il y avait une volonté des associations de mieux se connaître et de partager nos activités. Le CCAS de l'époque nous a vite rejoint et maintenant, le CIAS.

Le pilotage par le CIAS, c'est enrichissant, c'est plus structuré, et aucune association ne prend le dessus. On est tous partenaires : la concertation, c'est l'articulation des aides pour voir comment on aide les personnes en se complétant, avec chacun sa spécificité. Nous ne sommes pas rivaux, nous sommes partenaires. À partir du moment où la Croix-Rouge fait de la coiffure, pourquoi en ferions-nous ? Idem pour l'aide aux devoirs

de Saint Vincent de Paul par exemple... C'est vrai pour les aides comme pour les activités de valorisation de la personne.

On sent que le CIAS est dans le même bain que nous, sur la même longueur d'ondes, on partage les mêmes valeurs. Ces réunions, c'est quelque chose qui nous est envié. Quand je vais dans d'autres villes meusiennes, on me le dit souvent : vous avez de la chance ! »

Éliane quittera son poste de Présidente le 20 septembre 2018 lors de l'assemblée générale des Restos : « Il y a des gens qui ont tellement besoin de nous... On est bénévole, on n'a pas de salaire mais notre salaire c'est quand les gens reviennent nous voir pour nous dire qu'ils s'en sont sortis. Ça va me manquer tout ça : La Garden Party, les rencontres avec les associations... C'est une richesse ! »

La charte

Fruit d'une réflexion commune aux associations et au service SILO (Solidarité Insertion emplOI) du CIAS, la charte a été signée lors de la Garden Party des bénévoles du 30 mai dernier.

Elle consolide les principes de fonctionnement et de confidentialité, le rôle du CIAS et la définition d'objectifs communs :

- Faciliter la coordination associative dans la lutte contre la précarité ;
- Favoriser le partenariat et les échanges, dans le respect des prérogatives et de l'identité de chaque association ;
- Favoriser le lien social et le vivre-ensemble par le biais d'actions communes.



Vos démarches pour l'accueil de vos enfants sur le territoire de Meuse Grand Sud :

une solution d'accueil adaptée pour chacun

Comment et où votre enfant peut-il être gardé pendant vos activités ? C'est la préoccupation de chaque parent à la recherche de solution d'accueil pour leurs enfants. Sur notre territoire, nous avons trois multi-accueils (dont la capacité totale est de 157 places qui accueillent des enfants de 2 mois et demi à 5 ans révolus.

MULTI ACCUEIL ELISA
OUVERT DE 8H00 -19H15
DU LUNDI AU VENDREDI



3 rue Werly
55000 BAR-LE-DUC
03 29 79 03 68
Capacité d'accueil : 52 enfants

MULTI ACCUEIL LOUISE MARIE
OUVERT DE 6H45 À 18H
DU LUNDI AU VENDREDI



Impasse de Gascogne
55000 BAR-LE-DUC
03 29 46 48 51
Capacité d'accueil : 60 enfants

MULTI ACCUEIL LES MIMOSAS
OUVERT DE 7H À 19H
DU LUNDI AU VENDREDI



7 rue de la terrasse
55000 LIGNY-EN-BARROIS
03 29 78 47 99
Capacité d'accueil : 45 enfants

QU'EST-CE QU'UN MULTI-ACCUEIL ?

C'est un lieu d'accueil pour les tout petits adapté pour les tout-petits. Il offre un espace de vie adapté **aux capacités motrices de votre enfant, à son confort et à son besoin d'expérimenter à son rythme**. Votre enfant sera accompagné par une **équipe pluridisciplinaire** qualifiée.

LES MULTI- ACCUEILS PRÉSENTENT UNE SOUPLESSE D'ACCUEIL POUR S'ADAPTER AUX BESOINS DES FAMILLES :

Un accueil régulier : un planning régulier défini avec la famille et formalisé par un contrat.

Un accueil occasionnel : permet de s'adapter à des plannings irréguliers ou pour un besoin ponctuel.

Un accueil d'urgence : pour répondre aux familles confrontées à des difficultés ponctuelles.

LES TARIFS ...

... sont établis suivant un barème défini par la caf la Caisse d'Allocations Familiales.

Ils varient en fonction des revenus du foyer, du lieu de résidence, du nombre d'enfants à charge.

À titre informatif, au 1^{er} janvier 2018, le taux horaires restant à charge était compris entre 0,21 € et 2,92 €

INSCRIPTION ET ADMISSION

Vous devez remplir une feuille de pré-inscription, disponible au sein des multi-accueils, au CIAS ou téléchargeable sur le site internet de la collectivité.

www.barleduc.fr

Votre dossier sera ensuite étudié lors d'une commission d'admission qui se réunit tous les mois.

À réception de l'avis favorable, vous disposez d'un délai d'un mois pour confirmer l'inscription de votre enfant.

L'ACCUEIL DE L'ENFANT SE FAIT EN TROIS GROUPES RÉPARTIS PAR TRANCHES D'ÂGE



1^{ER} GROUPE : LA SECTION DES BÉBÉS (DE 2 MOIS ET DEMI À 12 MOIS ENVIRON) :

Accompagnement des parents lors de la première séparation :

Avec l'importance de la communication verbale, des échanges sur leur ressenti et sur leur enfant, afin de le connaître pour pouvoir répondre précisément à ses besoins physiologiques et psycho-affectifs.

Accompagnement des mamans dans la poursuite de leur allaitement maternel puis dans la diversification de l'alimentation :

Les mamans peuvent venir allaiter leur bébé sur le temps d'accueil. Ou apporter leur lait maternel en respectant un protocole de transport.

Lors des phases d'éveil de l'enfant, la motricité libre est favorisée.

Celui-ci est sur un tapis pour lui permettre d'explorer son environnement, de développer ses capacités motrices et sensorielles, ainsi que pour prendre confiance en lui afin de bien grandir, à son rythme.

Des ateliers parents-enfants favorisant l'éveil sensoriel sont mis en place régulièrement.



2^È GROUPE : LA SECTION DES MOYENS (DE 13 MOIS À 20/ 24 MOIS ENVIRON)

La socialisation se met en place : l'enfant découvre les notions de groupe, de partage. Les premières interactions entre enfants ont lieu.

La journée se compose de rituels, tels que des chansons, comptines, danses, mais aussi des activités de manipulations, de transvasements et de motricité pour permettre à l'enfant de situer son corps dans l'espace.



3^È GROUPE : LA SECTION DES GRANDS (DE 20/24 MOIS JUSQU'À LA SCOLARISATION)

L'autonomie est encouragée à travers les activités du quotidien : s'habiller, se déshabiller, manger seul, ranger.

Les jeux d'imitation et de coopération et des activités symboliques permettent à l'enfant de développer son langage, d'exprimer son opinion et de renforcer ses compétences sociales.

Les activités manuelles permettent à l'enfant de développer sa motricité fine : peinture, coloriage, gommettes.

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIVITÉS PROPOSÉES :

le premier but pour l'enfant est de prendre plaisir, c'est le stade de l'expérience, de la découverte et de l'éveil

La psychomotricité :

Maîtrise du tonus, des fonctions locomotrices et de l'autonomie. Le but est de prendre conscience de son corps et de ses limites.

Les activités de reconnaissance, de tri et d'encastements :

Elles nécessitent un entraînement des gestes dans un but précis.

Il s'agit d'associer sa pensée et ses réalisations manuelles, de développer la mémoire et la pensée logique (puzzle, jeux de construction).

Les activités manuelles :

La peinture, le collage, et les gommettes par exemple.

Les enfants repèrent les couleurs, les formes et les tailles : c'est le développement de la motricité fine.

Les activités sensorielles :

Elles mettent en jeu les possibilités sensorielles de l'enfant qui vont construire son domaine affectif et l'aider à mieux percevoir ce qui l'entoure. Toucher différentes matières, sentir.

Les jeux de manipulation :

- Modelage : pâte à sel, pâte à modeler
- Sensibilité du toucher : sable, farine, graines et semoule
- Jeux d'eau

LES PARENTS ET PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE : UN PARTENARIAT GAGNANT POUR L'ENFANT



Les multi-accueils répondent aux missions du décret d'août 2000 du Code de la Santé Publique relatif au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant :

- Les parents font partie intégrante de la vie de leur enfant au multi-accueil : tous les jours les parents rentrent dans la section de leur enfant pour échanger les informations du quotidien avec les professionnels. Régulièrement, les parents participent à des après-midi d'activités partagées avec leur enfant, à des sorties.
- Les multi-accueils sont ouverts sur l'extérieur : des partenariats sont mis en place avec la médiathèque de la communauté d'agglomération et le CIM.
- La communication visuelle se fait depuis cette année via un cloud (service sécurisé par l'intermédiaire du service informatique de la ville de Bar-le-Duc), permettant ainsi aux parents de consulter les photos de leurs enfants au multi-accueil.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ, ET NON PLUS SOUTIEN À LA PARENTALITÉ :

L'accompagnement à la parentalité se définit davantage comme un cheminement « côte à côte » des parents et des professionnels de la petite enfance. Les professionnels sont confrontés quotidiennement aux inquiétudes ou questionnements des parents au sujet de leur enfant.

Ils se situent dans une écoute active des parents et tentent de les aider à trouver leur propre solution. Il est mis en place une bienveillance pédagogique pour accompagner le développement de l'enfant.

Le travail avec les parents des enfants accueillis est une des missions les plus importantes de notre métier. Il est primordial de prendre conscience qu'un enfant ne fait jamais le choix de venir dans

une « crèche ». Ce choix a été initié par ses parents. Les professionnels répondent aux attentes de ces derniers tout en respectant les besoins des enfants. L'enfant grandit avec un parent en construction ; il faut donc lui laisser le temps pour se sécuriser dans sa nouvelle fonction.

La qualité d'accueil et de la relation avec ses parents contribue au bien-être de l'enfant. Les équipes accompagnent les parents dans leur rôle éducatif sans se substituer à eux.

De ce fait, nous privilégions :

- Les échanges avec les parents sur leurs choix éducatifs lors de l'inscription à la structure ;
- Les transmissions individuelles et quotidiennes fondées sur l'établissement d'une relation de confiance et sécurisante par le biais d'outils comme le cahier de vie/liaison ; les feuilles de rythmes et le projet d'établissement des multi-accueils...
- La mise en place d'un accompagnement en douceur lors de la séparation entre parents et enfants ;
- La participation encouragée à la vie de la structure pour faire le point et créer du lien social (rencontres, petites fêtes ...).

Le but étant d'établir un lien sécurisant avec l'enfant et ses parents, en tenant compte de son rythme et de son évolution individuelle.

LES ENFANTS MALADES ET/OU DIFFÉRENTS

Les enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques sont accueillis dans le respect de leur pathologie.

En amont de l'entrée de l'enfant en structure, les parents et la coordinatrice des multi-accueils et les responsables des structures évaluent la capacité d'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions au regard du handicap qu'il présente.

Ensuite, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est formalisé avec le médecin de l'enfant, les parents et la responsable de la structure.

Pour la suite, l'enfant est accueilli au milieu des autres enfants. Il bénéficie le cas échéant et ponctuellement d'activités spécifiques ; l'enfant doit pouvoir participer aux mêmes activités que les autres enfants.

Le but étant qu'il s'épanouisse au sein du groupe, tout en bénéficiant d'un agent dédié qui l'accompagne dans cette intégration. Tout au long de son parcours en multi-accueil ; les partenaires qui s'occupent de l'enfant avant son entrée en structure continuent d'y être associés.

Grâce à la complémentarité des différentes professionnelles de l'équipe, les troubles du développement de l'enfant peuvent être repérés et ainsi permettre une orientation précoce des familles vers les structures adaptées telles que CAMSP, CMP, PMI.

Le droit de l'enfant en situation de handicap à grandir au milieu des autres est consacré depuis vingt-cinq ans par plusieurs textes (la convention internationale des droits de l'enfant du 20/11/1989, la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées, le code de la santé publique...).

Bien trier, une nécessité

Le tri des déchets ménagers est une nécessité, avec des enjeux :



• **financiers** : incinérer un emballage recyclable est doublement pénalisant car au coût de l'incinération s'ajoute la perte des aides et la revente des matériaux.



• **sociaux et économiques** : le tri des déchets ménagers permet de créer des emplois locaux dans les centres de tri et les usines de recyclage.



• **écologiques** : rappelons que tous les déchets triés sont ensuite transformés et permettent de fabriquer de nouveaux objets, avec à la clé des économies d'énergie et de matières premières.

Si la Communauté d'Agglomération présente de bonnes performances de tri, **attention, cependant, aux erreurs de tri qui coûtent cher !** Il est indispensable de bien respecter les consignes (à retrouver sur le guide de tri et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération).

En cas de doute sur la destination d'un déchet, préférez le bac ou le sac gris. Le taux de refus moyen était de 11% en 2016 sur le territoire et se situe en dessous de la moyenne nationale (15%). L'attention doit cependant être constante car les erreurs de tri et les refus induits coûtent cher : 63 500 € cette même année

3 CONSEILS POUR ÉVITER LES ERREURS DE TRI

1 Dans la famille des plastiques, SEULS les bouteilles et flacons se recyclent (pas de pot de yaourt, de crème, pas de barquette ni de boîte en plastique). N'oubliez pas de trier :

- ▶ les flacons ayant contenu des produits d'entretien ménager,
- ▶ les petites bouteilles d'eau consommées hors domicile.

2 Pas besoin de laver les emballages. Il suffit qu'ils soient bien vidés et égouttés.

3 Je dépose les pots, bocaux et bouteilles en verre dans le conteneur à verre. La vaisselle, quant à elle, ne se recycle pas, elle doit être déposée en déchèterie.

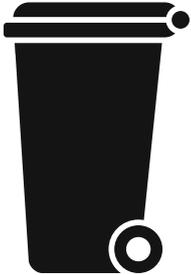


Infos pratiques

COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS EN 2018

En 2018, les collectes sont assurées les jours fériés hormis le 25 décembre 2018 et le 1^{er} janvier 2019

(Ces deux dates feront l'objet de rattrapages de collectes spécifiques).



BESOIN D'UN BAC À ORDURES MÉNAGÈRES ?

Pour vous procurer un bac à ordures ménagères, vous devez contacter la Communauté d'Agglomération par téléphone au 03 29 78 29 77 ou par mail à l'adresse tri.selectif@meusegrandsud.fr.

Il vous sera demandé de remplir une attestation sur l'honneur qui déclenchera la livraison du bac à domicile.

RÉSERVEZ CES DATES EN 2018

POUR RETROUVER LES ANIMATEURS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MEUSE GRAND SUD :

OBJECTIF « ZÉRO DÉCHET » :

NOUVEAUTÉ : ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET RESSOURCERIE

La ressourcerie est ouverte depuis le 1^{er} juillet 2017 face à la déchèterie de Bar-le-Duc. Elle est actuellement exploitée par l'association AMIE 55 qui emploie des personnes en réinsertion professionnelle.

Les objectifs d'une ressourcerie sont :

- d'éviter de jeter certains objets ;
- de les réparer et les remettre en état pour leur donner une seconde vie ;
- de les proposer de nouveau à l'achat.

La ressourcerie est ouverte à tous, tant pour le dépôt d'objets dont on veut se débarrasser que pour l'achat d'articles d'occasion.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS À LA DEMANDE

Si vous ne pouvez pas vous déplacer en déchèterie, un service à domicile est possible sur simple appel téléphonique à l'association AMIE 55 (deux collectes par an) : **Tél. 03 29 45 64 15** ou par mail à l'adresse :

amiebd.leclerc2@amie55.com



▪ **Samedi 29 septembre** au centre social Marbot à Bar-le-Duc dans le cadre de la Maison « Zéro déchet ».

▪ **Samedi 8 décembre** à la salle Dumas à Bar-le-Duc pour la fête « Zéro déchet ».

▪ **Dimanche 9 décembre** à la salle Dumas à Bar-le-Duc pour le salon du « Zéro déchet ».



Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud-
www.meusegrandsud.fr



C'est quoi le 11 novembre ?

C'est un jour férié où nous fêtons l'Armistice de 1918, qui marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918), aussi appelée la Grande Guerre. Cette date marque la victoire des Alliés et la défaite totale de l'Allemagne. Plus tard, le 28 juin 1919, sera signé le traité de paix à Versailles, qui met réellement fin à l'état de guerre.

Que s'est-il passé ?

Rien n'est si simple et aussi noir et blanc dans une guerre. D'un côté, il y a les **Français** qui sont bien agacés d'avoir perdu l'Alsace et la Lorraine lors d'une autre guerre en 1870. Ce sont les **Allemands** qui occupent ces régions, ce qui ne plaît pas aux Français. En plus, dans les deux camps, de nombreuses **alliances** sont organisées pour se protéger. C'est un peu comme quand tu joues au

voleur et au gendarme : plus il y a de monde dans ton camp, plus tu as de chance de gagner.

Ce qui déclenche le **conflit**, c'est quand l'archiduc François-Ferdinand est assassiné à Sarajevo le 28 juin 1914. Il était l'héritier du trône d'Autriche-Hongrie. C'est l'occasion pour l'Allemagne de déclarer la guerre à la France le 3 août 1914. Et par le jeu des alliances, on se retrouve avec 35 pays en guerre dans le monde entier.

Combien de temps et de victimes ?

Lors de la guerre 14-18, les batailles ont eu lieu sur terre, sur mer et dans les airs. Pendant 3 ans, les hommes s'affrontent notamment dans les tranchées de Verdun qui sont des fossés creusés pour se protéger des ennemis et maintenir ses positions.

La bataille de Verdun est la plus impressionnante : 70 000 morts ! Au total, ce sont 10 millions de morts et 20 millions de blessés, des soldats comme des civils. Pour te donner une idée, la région Grand Est, c'est 5.554.645 millions d'habitants.



C'est quoi l'armistice alors ?

Armistice, ça signifie qu'on a cessé d'utiliser des armes. Le 11 novembre en France, on célèbre la fin des combats et on rend hommage aux hommes qui sont morts pour défendre leur pays. C'est pourquoi une gerbe de fleurs est déposée devant le monument aux morts dans de nombreuses villes.

C'est quoi un Poilu ?

Les soldats français sont appelés "les Poilus", mais ce n'est pas en raison de leur barbe. En fait, c'est l'ancienne expression "brave à trois poils" qui désignait un homme faisant preuve de beaucoup de courage. En vieil argot français, ça a donné Poilus !



C'est quoi le centenaire ?

C'est la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale. La France commémore les Cent ans après ce terrible conflit, il s'agit pour les états européens d'être porteurs d'un message de paix, afin de contribuer à la construction d'un avenir commun.

Pour comprendre les enjeux mémoriels de première importance, des événements de mémoires sont organisés à Bar-le-Duc. Le samedi 10 novembre sera une journée d'animation autour du centenaire.



Nous sommes amies ?

Il ne faut pas oublier ce qui s'est passé. Maintenant l'Allemagne et la France sont amies et unies. Mais la paix peut être bouleversée à tout moment.

Horaires d'ouverture

LE CENTRE NAUTIQUE DE BAR-LE-DUC
pendant la période scolaire :

MARDI

de 12h à 13h30 et de 17h à 18h45

MERCREDI

de 11h15 à 13h15 et de 14h30 à 19h15

JEUDI

de 17h à 18h45

VENDREDI

de 11h30 à 13h30 et de 17h à 20h45

SAMEDI

de 11h à 13h15 et de 14h30 à 18h45

DIMANCHE

de 9h à 12h45

LE CENTRE AQUATIQUE, PISCINE CENTRE ORNAIN DE LIGNY-EN-BARROIS
pendant la période scolaire :

LUNDI

de 12h à 13h45 et de 16h30 à 18h30

LES MARDI ET JEUDI

de 12h à 13h45 et de 16h30 à 19h30

MERCREDI

de 14h30 à 19h30

VENDREDI

de 12h à 13 h 45 et de 16h30 à 21h

SAMEDI

de 14h30 à 19h30

DIMANCHE

de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

LE MUSÉE BARROIS

Tél. 03 29 76 14 67

Le Musée barrois est ouvert au public **toute l'année, du mercredi au dimanche, de 14h à 18h** (sauf les 1^{er}/01, 1^{er}/05, 14/07, 15/08, 1^{er}/11 et 25/12).

MÉDIATHÈQUE JEAN JEUKENS

Tél. 03 29 79 09 38

LUNDI fermée

MARDI de 13h30 à 18h

MERCREDI de 10h30 à 17h

JEUDI de 13h30 à 18h

VENDREDI de 13h30 à 18h

SAMEDI de 10h30 à 17h

MÉDIATHÈQUE LIGNY-EN-BARROIS

MARDI

de 16h à 18h

MERCREDI

de 10h à 12h et de 14h à 18h

JEUDI

fermé

VENDREDI

de 10h à 12h et de 16h à 18h

SAMEDI

de 10h à 12h et de 14h à 17h

Les numéros utiles du service environnement - ordures ménagères - hydraulique

Service Environnement - Ordures Ménagères - Hydraulique :
Tél. : 03 29 78 29 77 - tri.selectif@meusegrandsud.fr

Lundi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Mardi : de 8h30 à 12h

Mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Jeudi : de 8h30 à 12h

Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

SORTIE DES POUBELLES :

les bacs d'ordures ménagères - la veille au soir du jour de collecte, à partir de 19h.

Les sacs jaunes sont à sortir avant 19h le soir de la collecte.

Sacs jaunes

Les sacs de tri ne doivent servir qu'aux emballages à recycler.

Ils sont disponibles à l'accueil de votre mairie ou des CIAS, au nombre d'un rouleau par foyer. Pour les administrations et professionnels, toute demande particulière de sacs jaunes nécessite de contacter le service ordures ménagères.

Facturation des ordures ménagères

Actualisation d'un dossier d'ordures ménagères ou modification d'une facture => service facturation - 03 29 78 29 77.

Païement d'une facture, demande d'échéancier, relance : voir avec la Trésorerie Principale - 03 29 79 23 01.

Horaires d'ouverture été/hiver des déchèteries

ÉTÉ du 1^{er} avril au 31 octobre

Bar-le-Duc

LUNDI

de 14h à 19h

MARDI / MERCREDI

de 9h à 12h et de 14h à 19h

JEUDI de 14h à 19h

VENDREDI / SAMEDI

de 9h à 12h et de 14h à 19h

DIMANCHE de 9h à 12h

Ligny-en-Barrois

Fermée le lundi

MARDI / MERCREDI

de 13h30 à 18h

JEUDI / VENDREDI / SAMEDI

de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

DIMANCHE

de 9h à 12h

HIVER du 1^{er} novembre au 31 mars

Bar-le-Duc

LUNDI

de 14h à 19h

MARDI / MERCREDI

de 9h à 12h et de 13h à 18h

JEUDI de 13h à 18h

VENDREDI / SAMEDI

de 9h à 12h et de 13h à 18h

DIMANCHE de 9h à 12h

Ligny-en-Barrois

Fermée le lundi

MARDI / MERCREDI

de 13h30 à 17h30

JEUDI / VENDREDI / SAMEDI

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

DIMANCHE

de 9h à 12h

Retrouvez chaque semaine de nouvelles photos aériennes
de votre territoire sur la page  @Meusegrandsud



Lotissement
de Behonne.



Village de Tannois